

## Service Pénitentiaire

Prison de

RuhengeriNom : AtamashakiraOrigine : KimongiChefferie : RwankeriTerritoire : RuhengeriProfession : ContractéNº du R.E. : 562

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 27-2-52Condamné le : 27-2-52 à 4 mois s.p.p.  
20 jrs. s.p.s au 1er prison.  
4 jrs. C.P. au 2<sup>e</sup> pris F.I.

1/4 de peine :

Sorti le : 26-6-52 ou 16-7-52 ou 20-7-52

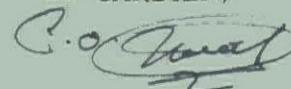
Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,



## TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

R. Ecrou no. 5621

R. M. P. No. 23/NEV

R. P. A. No.

## Libération conditionnelle.

Bulletin de renseignement du nommé (1) ... NTAMASHAKIRO fils de Ruvubaka (ex) et de Hyirazuba (ex) originaire de Riomvizi s/chef Semfigi chefferie Rwankeri Territoire Ruhengeri

Tribunal ou conseil de guerre qui a prononcé la sentence	Tribunal de Police de Ruhengeri
Date du jugement	27-2-52
Motif de la condamnation	désertion et abus de confiance
Durée de la servitude pénale principale	4 mois
Date de l'entrée en détention (Détenion préventive ou exécution du jugement)	27-2-52
Décision de la juridiction d'appel	
Date du jugement d'appel	
Epoque à laquelle le condamné peut bénéficier de la libération conditionnelle (2)	28-5-52
Date d'expiration de la peine	26-6-52

Résumé des circonstances de l'infraction. — Appréciation de sa gravité et renseignements du parquet concernant les antécédents du condamné, sa moralité, sa situation, ses moyens d'existence, ses relations avec sa famille, ses ressources, etc...

Avis en ce qui concerne la libération conditionnelle.

L'Officier du Ministère Public,

1. Nom, prénom, profession, lieu de naissance, sexe.
2. Quand il a subi le quart de sa peine, si le quart dépasse trois mois.—Après trois mois dans les cas contraires. Après cinq ans, si la peine est perpétuelle,

Observations du gardien de la prison sur :

1<sup>o</sup> la conduite.

2<sup>o</sup> le caractère.

3<sup>o</sup> les dispositions morales du détenu.

Renseignements divers à fournir par l'autorité administrative et militaire :

Renseignements complémentaires à donner par le Conseiller Juridique :

Résidence d u Rwanda  
Prison de Ruhengeri

Nº ..... R. E. 5621  
R. M. P. Nº 23/NEV.

FICHE DU DÉTENU: YAMASHAKIRO

Originaire de la chefferie Ruwan Keri

Territoire Pin hengri

Résidence ou district Ruanda

Condamné le 27/2/52, par Tribunal de Police  
à 4 mois S.P.P + 100 francs de dépens S.P.P + 1 franc. dom. 4 mois P.C.  
du chef de lésertion et abus de confiance

#### Renseignements divers :

( moralité — amendement — situation familiale )

Tournez s'il vous plaît.

P U N I T I O N S

---

Dates

Motif

Peine

Billet d'élargissement.

Le nommé NTAMASHAKIRO  
fils de Imubaka (eu), et de Njirazuba (es)  
Chefferie Frankoni, sous-chefferie. Serufiq.  
colline Kimaji, race muhanta  
territoire de Ruhengeri.  
condamné par le Tribunal de Police de Ruhengeri  
en date du 27/2/52  
a été élargi après avoir subi sa peine de servitude pénale de 4 mois  
de servitude pénale subsidiaire de -  
a ( ou le ) contrainte par corps de -

Ruhengeri, le 26/6/ 1952

Le Gardien de Prison,

Pour réception conforme  
 M. Willems 27/6/52  
 M. Willems 27/6/52

G. O. H. L. C. G. D.

RÉQUISTION  
A FIN D'EMPRISONNEMENT

N° du Rôle 23/NEV.

TRIBUNAL DE POLICE DE

Ruhengeri

Ruhengeri

Le Juge du Tribunal de Police de

En vertu de l'art. 142 et suivants du Décret du 11 juillet 1923.

Requiert M. NEVEJANS Daniel, gardien de la prison de

Ruhengeri de maintenir en détention le nommé NYAMASHABIKIRO fils de Ruhakka (eo) et de Ayazusha (eo) originaire de Kaimouzi, chefferie de Ruhengeri Territoire de Ruhengeri, District de Rwanda

condamné par le Tribunal de Police de Ruhengeri en date du 22-2-52

à 4 mois de servitude pénale principale;

à 20 jours de servitude pénale subsidiaire, faute de payer l'amende de 100 frs dans le délai de 4 mois;

à 4 jours de contrainte par corps à défaut de payer la somme de 21 frs

montant des frais du procès, dans le délai de 4 mois.

A. Ruhengeri, le 22-2-52. 1952

Le Juge de Police,

Le Juge de Police,  
J. J. J. —

Arrêté le 22-2-52

N° R. E. 5621

Billet d'élargissement.

Le nommé NTAMASHA KIRO  
fils de Bwubaka (ex.) , et de Nyirazuba (ex.)  
Chefferie Bwankeri , sous-chefferie. Terufigi  
colline Kimonye , race mukuru  
territoire de Ruhengeri  
condamné par le Tribunal de Police de Ruhengeri  
en date du 27/2/52  
a été élargi après avoir subi sa peine de servitude pénale de 4 mois  
de servitude pénale subsidiaire de -  
a ( ou le ) contrainte ..... par corps de -

Ruhengeri , le 26/6/ 1952

Le Gardien de Prison,

P. O. G. J. G.

*Pour réception conforme*  
*Dr Willems.*